

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 22 novembre 2021 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Yvan Côté, Maire  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Michel Cordeau, conseiller  
M. Steeve Gauthier, conseiller  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
Mme Vivian Viviers, directrice générale

**ABSENT :**

M. Yvan Duval, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des séances des 27 septembre et 15 novembre 2021 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur municipal ;
7. Rapport de la directrice générale ;
  - a. Déclaration des intérêts pécuniaires ;
  - b. Autorisation à célébrer des mariages ;
8. Offre de service de Entretien J.-P. Boucher ;
9. Demande d'instructions de la part de la firme Bélanger, Sauvé, concernant le dossier d'annexion ;
10. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 500 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2021.
11. Adoption du *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de la Jacques-Cartier visant à encadrer l'implantation de camps ou abris forestiers* ;
12. Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;
13. Fondation médicale de la Jacques-Cartier ;
14. Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier ;

15. Avis de motion, présentation du budget 2022 ;
16. Avis de motion, *Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2022.*
17. Avis de motion, *Règlement décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement 2019-265.*
18. Avis de motion, *Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.*
19. Autorisation à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant les terrains où sont situées les citernes enfouies ;
20. Attribution des dossiers aux membres du Conseil ;
21. Autres sujets ;
22. Période de questions ;
23. Levée de la séance.

### **1- Ouverture de la séance**

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **2.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'enlever le point 17 et de reporter le point 19 à une prochaine réunion. Il faudrait de plus ajouter les points suivants à l'item 21 « Autres sujets » soit :

- a) PIRLL;
- b) Éconobac.

**CA-21-11-22-01 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par M. Michel Cordeau et adoptée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les retraits et ajouts ci-dessus mentionnés.**

**ADOPTÉ**

### **3.- Adoption des procès-verbaux des séances des 27 septembre et 15 novembre 2021**

Lecture est faite des procès-verbaux des séances des 27 septembre et 15 novembre 2021.

**CA-21-11-22-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 27 septembre et 15 novembre 2021 sont adoptés tel que déposés.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption des listes et rapports mensuels**

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour les mois de septembre et octobre 2021 ;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'octobre 2021.

**CA-21-11-22-03 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée par M. Michel Cordeau il est résolu l'unanimité, d'accepter les listes et rapports mensuels pour les mois de septembre et octobre 2021 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

#### **5.- Certificats de crédits disponibles**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de novembre 2021.

**CA-21-11-22-04 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée par M. Steeve Gauthier, il est résolu à l'unanimité, d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

#### **6.- Rapport de l'inspecteur municipal**

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour les mois de septembre et octobre 2021.

**CA-21-11-22-05 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Steeve Gauthier et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.**

**ADOPTÉ**

#### **7.- Rapport de la directrice générale**

##### **a) Déclaration des intérêts pécuniaires**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil le formulaire de Déclaration des intérêts pécuniaires et leur demande de compléter le tout pour la prochaine rencontre du 20 décembre prochain.

##### **b) Autorisation à célébrer des mariages**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une lettre du Directeur de l'état civil les informant que s'ils veulent célébrer des mariages, une résolution du conseil les désignant à le faire devra leur être transmise.

**CA-21-11-22-06 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, appuyée par M. Claude Tessier et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.**

**ADOPTÉ**

### **8.- Offre de service de Entretien J.-P. Boucher inc.**

Mme Viviers dépose l'offre de service de Entretien J.-P. Boucher inc. concernant le déneigement des propriétés municipales.

Après discussion, il est convenu d'accepter l'offre de service conditionnellement à ce que le déneigement soit fait avant 8h00 à l'Hôtel de Ville.

**CA-21-11-22-07 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Michel Cordeau et adopté à l'unanimité, le Conseil accepte l'offre de service de Entretien J.-P. Boucher inc. concernant le déneigement des propriétés municipales conditionnellement à ce que le déneigement soit fait avant 8h00 à l'Hôtel de Ville.**

**ADOPTÉ**

### **9.- Demande d'instructions de la part de la firme Bélanger Sauvé concernant le dossier d'annexion**

M. Michel Cordeau explique que le Conseil a donné mandat à la firme Bélanger Sauvé en ce qui concerne le dossier d'annexion de la Plage du Lac-Saint-Joseph. Il indique qu'une lettre leur sera transmis leur demandant un compte rendu de l'état de la situation, où on en est rendu et quelles sont les prochaines démarches à entreprendre.

### **10.- Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 500 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2021.**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Lac-Saint-Joseph souhaite emprunter par billets pour un montant total de 498 500 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
06-180	498 500 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

### **CA-21-11-22-08 Il est proposé par M. Michel Cordeau, appuyé par M. Claude Tessier et résolu unanimement**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mai et le 29 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	95 600 \$	
2023.	97 600 \$	
2024.	99 700 \$	
2025.	101 700 \$	
2026.	103 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉ

### **Résolution d'adjudication de l'emprunt pour le financement municipal**

#### **Soumissions pour l'émission de billets**

<b>Date d'ouverture :</b>	<b>22 novembre 2021</b>	<b>Nombre de soumissions :</b>	<b>2</b>
<b>Heure d'ouverture :</b>	<b>10 h</b>	<b>Échéance moyenne :</b>	<b>3 ans</b>
<b>Lieu d'ouverture :</b>	<b>Ministère des Finances du Québec</b>	<b>Date d'émission :</b>	<b>29 novembre 2021</b>
<b>Montant :</b>	<b>498 500 \$</b>		

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Saint-Joseph a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 novembre 2021, au montant de 498 500 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

---

 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

95 600 \$	1,00000 %	2022
97 600 \$	1,35000 %	2023
99 700 \$	1,75000 %	2024
101 700 \$	1,95000 %	2025
103 900 \$	2,05000 %	2026

Prix : 98,53400      Coût réel : 2,30908 %

 2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE  
ST-RAYMOND--STE-CATHERINE

95 600 \$	2,31000 %	2022
97 600 \$	2,31000 %	2023
99 700 \$	2,31000 %	2024
101 700 \$	2,31000 %	2025
103 900 \$	2,31000 %	2026

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,31000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**CA-21-11-22-09 Il est proposé par M. Michel Cordeau, appuyé par M. Claude Tessier et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 29 novembre 2021 au montant de 498 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-180. Ces billets sont émis au prix de 98,53400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉ**

**11.- Adoption du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de la Jacques-Cartier visant à encadrer l'implantation de camps ou abris forestiers**

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier, le conseil de chacune des municipalités de la MRC désigne, par résolution, au moins un fonctionnaire municipal pour l'application dudit règlement sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le fonctionnaire municipal désigné doit s'assurer du respect des dispositions du règlement numéro 07-2021 sur l'ensemble du territoire pour lequel il a été nommé et qu'il doit à cet égard :

1. veiller à l'administration du règlement;
2. délivrer les autorisations pour l'exécution de travaux ou d'activités autorisés par le règlement;
3. émettre les constats d'infraction lors d'une contravention au règlement;
4. référer, pour toute question d'interprétation ou d'application du règlement, aux responsables régionaux;
5. visiter et examiner tout immeuble durant les heures indiquées au règlement, aux fins de s'assurer du respect des dispositions du règlement;
6. aviser le propriétaire, son mandataire ou toute personne morale ou physique des procédures susceptibles d'être intentées en cas de non-respect des dispositions du règlement;
7. faire rapport au responsable régional de tous les constats d'infraction délivrés en vertu du règlement et lui fournir toute autre information qu'il demande.;

**CA-21-11-22-10 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Boivin, appuyé par M. Steeve Gauthier et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QU'**en vertu de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil consent à appliquer le Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier sur son territoire ;
- **QU'**en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil nomme, à titre de fonctionnaire municipal désigné pour l'administration du Règlement de contrôle intérimaire numéro 07-2021, la personne occupant le poste d'inspecteur municipal;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier;
- **QUE** le conseil s'engage à informer la MRC de toute nouvelle nomination comme fonctionnaire désigné dans le futur pour l'application du règlement numéro 07-2021.

Le Maire, M. Yvan Côté explique le règlement de la MRC qui concerne les opérations forestières, ce que nous n'avons pas sur notre territoire mais il faut tout de même adopter ce règlement puisque nous faisons partie de la MRC de la Jacques-Cartier.

**CA-21-11-22-10 IL EST PROPOSÉ** par Mme Jocelyne Boivin, secondé par M. Steeve Gauthier et résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de la Jacques-Cartier visant à encadrer l'implantation de camps ou abris forestiers*.

**ADOPTÉ**

---

## **12.- Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

Mme Viviers dépose le budget ainsi que les quotes-parts transmis par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2022.

**CA-21-11-22-11 IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Cordeau, appuyé par M. Jean-Sébastien Sheedy, et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le budget et les quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2022.

**ADOPTÉ**

## **13.- Demande de soutien de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier**

Mme Viviers soumet aux membres du Conseil une demande de soutien de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier et mentionne que nous contribuons chaque année pour un montant.

**CA-21-11-22-12 IL EST PROPOSÉ** par Mme Jocelyne Boivin, appuyé par M. Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 2 500 \$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉ**

## **14.- Nomination d'un représentant au Conseil d'administration de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier**

Mme Viviers mentionne qu'il faut désigner un représentant au sein du Conseil d'administration de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC).

M. Michel Cordeau suggère de désigner Mme Jocelyne Boivin comme représentante, qui accepte ce mandat.

**CA-21-11-22-13 IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Cordeau, appuyé par M. Steve Gauthier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil désigne Mme Jocelyne Boivin comme représentante au sein du Conseil d'administration de la CBJC.

**ADOPTÉ**

## **15.- Avis de motion, présentation du budget 2022**

M. Michel Cordeau présente un projet de budget 2022 qui se veut un budget équilibré et explique différents postes de celui-ci. Compte tenu de ce budget, il n'y aura pas de hausse du taux de taxation.

**CA-21-11-22-14 AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Steve Gauthier qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2022, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des versements sur lesdits comptes de taxes.

---

**Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.**

**ADOPTÉ**

**16.- Avis de motion, Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2022.**

M. Michel Cordeau présente un projet de Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2022.

**CA-21-11-22-15 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Mme Jocelyne Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2022.**

**ADOPTÉ**

**17.- Avis de motion, Règlement décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2019-265.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**18.- Avis de motion, Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Le Maire, M. Yvan Côté mentionne aux membres du Conseil que nous devons adopter lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'intégrer les nouveaux élus. Il demande aux membres d'en prendre connaissance afin qu'on puisse le modifier à la prochaine réunion.

**CA-21-11-22-16 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Mme Jocelyne Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

**19.- Autorisation à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant les terrains où sont situées les citernes enfouis**

Ce point est reporté car nous avons besoin d'informations supplémentaires et n'avons pas le plan de localisation.

**20.- Attribution des mandats aux membres du Conseil**

Le Maire, M. Yvan Côté, mentionne avoir rencontré tous les conseillers pour leur attribuer des mandats pour la poursuite des dossiers municipaux.

M. Yvan Duval sera responsable du dossier de téléphonie cellulaire, la Fondation du Club Nautique St-Louis, projet du CNSL en collaboration avec M. Jean-Sébastien Sheedy pour le CNSL.

---

M. Michel Cordeau sera responsable des finances, du dossier d'annexion de la Plage du Lac-St-Joseph et du dossier de la réserve foncière.

M. Jean-Sébastien Sheedy sera responsable de la route, des bâtiments municipaux et assistera M. Yvan Duval dans le dossier du CNSL.

Mme Jocelyne Boivin sera responsable de l'environnement, des ressources humaines, représentante de la CBJC et maire suppléant.

M. Claude Tessier sera responsable de l'urbanisme, le Comité consultatif de l'urbanisme et la révision des règlements.

M. Steeve Gauthier sera responsable des communications pour les citoyens, notre image, technologie et l'amélioration du site web.

M. le Maire sera responsable de l'administration, des relations intermunicipales, les problèmes communs aux trois villes et de la patrouille nautique.

### **21.- Autres sujets**

#### **a) PIIRL**

Mme Viviers mentionne que la MRC de la Jacques-Cartier a entrepris la réalisation d'un nouveau Plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL) et demande aux municipalités de nommer une personne responsable de ce dossier. M. Claude Tessier suggère M. Jean-Sébastien Sheedy comme responsable.

**CA-21-11-22-17 IL EST PROPOSÉ par M. Claude Tessier, appuyé par M. Michel Cordeau et adopté à l'unanimité de nommer M. Jean-Sébastien Sheedy responsable du Plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL).**

#### **b) Éconobac**

M. Jean-Sébastien Sheedy demande si nous ajoutons des bacs supplémentaires aux entrées de la Ville durant la période des Fêtes.

Mme Viviers répond que le mandat a déjà été donné à Multi-Vrac Écono. Ils installeront les bacs vers le 22 décembre et les reprendrons après la période des Fêtes vers le 3 janvier 2022.

### **22.- Période de questions**

M. André Boulanger fait une motion de félicitations au nouveau Maire ainsi qu'aux deux nouveaux conseillers.

---

Il ajoute qu'il est heureux qu'on parle d'ententes intermunicipales pour le lac. Des actions publiques et communautaires ont été prises et il est important de travailler avec les autres municipalités. Le but recherché est d'augmenter la participation citoyenne.

Mme Francine Archambault demande un suivi sur certains dossiers dont le dossier d'annexion de la Plage du Lac-St-Joseph, le respect de la réglementation pour certaines constructions en cours, la protection du couvert forestier, etc.

Elle ajoute certains commentaires quant à la gestion du site internet de la Ville et émet quelques suggestions

### **23.- Levée de la séance**

La séance est levée à 20h35.

**CA-21-11-22-18 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h35.**

**ADOPTÉ**

---

**Yvan Côté**  
**Maire**

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**